



Le Projet d'outils juridiques



Intégrer les nouvelles technologies
aux activités d'enquête,
de poursuite et de défense visant
la criminalité internationale

Projet géré par la Cour pénale internationale et mis à disposition des autorités gouvernementales, des magistrats du siège et du ministère public, des avocats, des ONG et d'autres intervenants du monde entier, dans le respect de l'esprit de complémentarité de la Cour.

Depuis 2002, le travail sur une série de services juridiques en ligne, rangés sous l'appellation de « Projet d'outils juridiques », n'a cessé de progresser au sein de la CPI. Ce projet fournit un vaste ensemble de ressources ayant trait à la théorie et aux usages du droit pénal international et intègre les technologies modernes aux activités d'enquête, de poursuite et de défense visant la criminalité internationale.

Les composantes du Projet d'outils juridiques

Le Projet d'outils juridiques rassemble plus de quinze outils et services juridiques électroniques. Il englobe les archives des principaux documents de la Cour et diverses collections de ressources portant sur les recherches juridiques en matière de droit pénal international. Il intègre de surcroît les outils de recherches juridiques majeurs que la CPI a mis au point : le commentaire sur les éléments, la *matrice des affaires*, le document sur les moyens de preuve et le commentaire sur la procédure.

Le projet comporte les éléments suivants :

1. Le **commentaire sur les éléments** : Commentaire portant sur chacun des éléments des crimes et sur les dispositions légales des formes de responsabilité prévus dans le Statut de la CPI, le tout intégré à la *matrice des affaires* ;

2. le **document sur les moyens de preuve** : Compilation circonstanciée de la jurisprudence pénale internationale et commentaire sur les types ou les catégories de faits susceptibles de constituer potentiellement un élément de preuve de l'existence des dispositions légales spécifiques pour un crime international ou une forme de responsabilité, le tout parfaitement intégré à la *matrice des affaires* ;

3. la **matrice des affaires** : Application de gestion des affaires unique en son genre et axée sur le droit. Elle expose les éléments des crimes et les dispositions légales des formes de responsabilité pour l'ensemble des crimes visés par le Statut de la CPI, permet de se familiariser avec la manière dans laquelle la preuve de crimes internationaux et de formes de responsabilité pourrait être apportée et offre des fonctions de base de données destinées à organiser et à présenter les éléments de preuve potentiels dans une affaire. La *matrice des affaires* est accessible uniquement aux utilisateurs travaillant sur la criminalité internationale, sur la base d'un accord avec la CPI ;

4. le **commentaire sur la procédure** : Commentaire sur les procédures de droit pénal énoncées dans le Statut de la CPI, le Règlement de procédure et de preuve et le Règlement de la Cour ;

5. la **base de données des « travaux préparatoires » de la CPI** : Rassemble plus de 9000 documents ayant trait aux négociations et à la rédaction du Statut de la CPI, du Règlement de procédure et de preuve et des Éléments des crimes, publiés par les États, des ONG, des établissements universitaires, les Nations Unies et d'autres organisations internationales entre décembre 1989 et septembre 2002 ;

6. **sélection de documents émanant de juridictions internationales ou à caractère international**, y compris des textes législatifs, actes d'accusation, jugements et choix de décisions de tribunaux internationaux et des tribunaux militaires alliés ayant siégé à Nuremberg et à Tokyo, du TPIY, du TPIR, des cours et tribunaux sous administration de la MINUK, du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, des Chambres spéciales du Timor oriental pour les crimes graves, du Haut tribunal irakien et des Chambres extraordinaires du Cambodge ;

7. **sélection de documents juridiques émanant de juridictions pénales nationales**, y compris les instruments nationaux relatifs à la mise en œuvre du Statut de la CPI et les décisions les plus pertinentes prononcées par les cours et tribunaux nationaux en matière de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre ;



© Photo CPI / Wim van Cappellen

8. **sélection de traités internationaux, de décisions prises par des instances régionales et internationales traitant des droits de l'homme, de sites web et d'ouvrages universitaires** se rapportant aux recherches et aux usages dans les domaines du droit international public, du droit international relatif aux droits de l'homme, du droit humanitaire international et du droit pénal international ;

9. le **coffret juridique** : Version réduite et portable de la bibliothèque de droit pénal international décrite ci-avant.

Comment les outils juridiques ont-ils été élaborés ?

Les Outils juridiques ont été développés par la CPI entre 2002 et 2005. À l'origine, ils ont été conçus et mis à point par la Section des avis juridiques du Bureau du Procureur de la CPI, qui s'est appuyée sur une expérience longue de plus de dix ans des usages relatifs à la justice pénale internationale. Depuis 2006, le maintien et le développement des Outils juridiques ont été coordonnés par le Comité consultatif sur les outils juridiques au nom de la Cour dans son ensemble, avec des représentants des Chambres, du Bureau du Procureur et du Greffe.

Comment les outils juridiques sont-ils tenus à jour ?

Les Outils juridiques font l'objet d'un développement continu de leur contenu ainsi que sur un plan technique, visant à améliorer leur qualité, leur portée ainsi que leur pertinence. Compte tenu des moyens humains limités disponibles dans l'environnement opérationnel immédiat d'une juridiction comme la CPI, ce travail de mise au point a été externalisé vers des institutions bénéficiant d'une expérience dans ce domaine, sans que cela entraîne de coûts pour la Cour. Cette externalisation a débuté avec des partenaires de différents pays. Le Comité consultatif sur les outils juridiques veille à ce que les besoins des usagers au sein des différents organes orientent toute activité d'élaboration future. Par ailleurs, un Groupe consultatif d'experts sur les outils juridiques, extérieur à la Cour, a été créé autour d'experts éminents en technologies juridiques pour valider les perfectionnements apportés aux Outils juridiques.

Pour plus d'informations à propos du Projet d'outils juridiques ainsi que pour l'accès aux Outils juridiques, veuillez consulter le site web de la CPI : www.icc-cpi.int/legal_tools.html

Si vous souhaitez contribuer au perfectionnement du Projet d'outils juridiques, veuillez envoyer un message à l'adresse legal.tools@icc-cpi.int

Mettre les Outils juridiques à disposition de chacun

- La CPI envisage de mettre la plupart des les Outils juridiques à disposition de chacun au travers de son site web (www.icc-cpi.int). En ouvrant les outils et les services conçus par la Cour à l'ensemble des États, aux ONG et à la population en général, le site web de la CPI deviendra un instrument de premier ordre pour les professionnels et les spécialistes du droit pénal international du monde entier.
- Pour qu'ils soient aussi accessibles que possible, les Outils juridiques ont été conçus à l'aide d'applications libres ou à tout le moins largement disponibles. Leur structure est simple et répond au bon sens.

Cour Pénale Internationale

174 Maanweg, 2516 AB La Haye, Pays-Bas
Tél. +31(0)70 515 85 15 / Fax. +31(0)70 515 85 55 | www.icc-cpi.int